

# HUILE D'IMPREGNATION

## Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HUILE D'IMPREGNATION

Date d'impression : 16.03.2018

Numéro de matériel : FWB\_A22

Page 1 sur 9

#### SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Huile d'impregnation

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Sous-couche à l'huile pour bois en intérieur.

Le produit doit être utilisé exclusivement pour le but mentionné dans la fiche technique ou les instructions de traitement.

##### 1.3. Détails du fournisseur qui fournit la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise :	<b>VBA-BIOFA France</b>
Rue :	3 Rue Gutenberg 67610 La Wantzenau
Téléphone :	
E-mail :	+33 (0)3 88 59 22 95
Personne de contact :	<a href="mailto:info@biofa.fr">info@biofa.fr</a> Téléphone: +33(0)6 51 94 64 99,
E-mail :	Olivier Boos
Internet :	<a href="mailto:adiministration@biofa.fr">adiministration@biofa.fr</a>
Service d'information :	<a href="http://www.biofa.fr">www.biofa.fr</a> Lun-Ven : 8h -12h // 13h-16

1.4. Numéro d'urgence : Numéro ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

#### SECTION 2 : Risques potentiels

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Phrase R :  
Un contact répété peut provoquer une peau sèche ou fissurée.

###### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger :  
Danger pour les milieux aquatiques : Aqu. chron. 3  
Avertissements de danger :  
Nuisible pour les organismes aquatiques, avec des effets durables.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Avertissements de danger

H412 Nuisible pour les organismes aquatiques, avec des effets durables.

###### Consignes de sécurité

P102 Ne pas laisser à la portée des enfants.  
P262 Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 Élimination conforme aux réglementations locales.

# HUILE D'IMPREGNATION

## Fiche de données de sécurité



### HUILE D'IMPREGNATION

Date d'impression : 16.03.2018

Numéro de matériau : FWB\_A22

Page 2 sur 9

#### Marquage particulier de certains mélanges

EUH208

Contient de l'huile d'orange. Peut provoquer des réactions allergiques.

#### 2.3. Autres dangers

Peut entraîner une sensibilisation chez les personnes sensibles.

### SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

#### 3.2. Mélanges

##### Ingrédients dangereux

Numéro CE	Dénomination	Pourcentage
Numéro CAS	Classification conformément à la directive 67/548/CEE	
Numéro d'index	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	
Numéro REACH		
271-369-5	Hydrocarbures, C11-C14, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	30 - < 35 %
68551-19-9	Xn - Nocif pour la santé R65-66	
	Tox. Asp. 1; H304 EUH066	
01-2119480162-45		
265-150-3	Naphta, bas point d'ébullition, traité à l'hydrogène	1 - < 5 %
64742-48-9	Xn - Nocif pour la santé R65-66	
	Tox. Asp. 1; H304 EUH066	
01-2119457273-39		
232-433-8	Huile d'orange	0,1 - < 1 %
8028-48-6	Xn - Nocif pour la santé, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R10-38-43-50-53-65	
	Liquide inflammable 3, Irritant pour la peau 2, Sensibilisant cutané 1, Toxique par aspiration 1, Aiguë aiguë 1, Aiguë chronique 1; H226 H315 H317 H304 H400 H410	
01-2119493353-35		

Libellé des phrases R, H et EUH : voir section 16.

### SECTION 4 : Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Remarques générales

Présentez ce document de sécurité au médecin traitant. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Allongez calmement la personne concernée et en cas d'inconscience, placez-la en position latérale de sécurité.

##### Après inhalation

Allez à l'air libre. Gardez la personne au chaud et allongée. Consultez un médecin en cas de symptômes persistants. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire : oxygène ou, si nécessaire, assistance respiratoire artificielle.

##### Après contact avec la peau

Lavez soigneusement les zones de peau contaminées avec de l'eau et du savon. Retirez les vêtements contaminés. N'utilisez pas de solvants ou de diluants. Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin.

##### Après contact avec les yeux

Rincez immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, y compris sous les paupières. Retirez les lentilles de contact si présentes. Consultez immédiatement un ophtalmologiste.

##### Après ingestion

Faites boire de l'eau immédiatement. Ne provoquez pas de vomissements.

En cas de vomissement spontané sous inconscience, étirez la tête et placez le blessé en position stable

# HUILE D'IMPREGNATION

## Fiche de données de sécurité



### HUILE D'IMPREGNATION

Date d'impression : 16.03.2018

Numéro de matériel : FWB\_A22

Page 3 sur 9

Placez la personne sur le côté. Maintenez les voies respiratoires dégagées, évitez l'aspiration.  
Gardez la personne au chaud et tranquille. Consultez un médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés**

Peut provoquer des irritations des yeux/de la peau.

Nausée, vomissements, toux, difficulté à respirer, douleurs abdominales.

#### **4.3. Conseils pour une assistance médicale immédiate ou un traitement spécialisé**

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

### **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Agents extincteurs**

Agents extincteurs appropriés

Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, poudre extinctrice, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau puissant pour éviter la dissémination du feu.

**5 Risques particuliers liés à la substance ou au mélange. Lors d'un incendie, peuvent être libérés : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), fumée, oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut causer de graves atteintes à la santé.**

#### **5.3. Instructions pour la lutte contre l'incendie**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome si nécessaire.

Indications supplémentaires

Les gaz de combustion sont partiellement piégés par l'eau d'extinction et peuvent se retrouver comme contaminants dans l'eau d'extinction.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

### **SECTION 6 : Mesures en cas de libération accidentelle**

#### **6.1. Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

**Procédures** Évacuer le personnel vers une zone sécurisée. Assurer une bonne ventilation. Ne pas inhaler les vapeurs et les brouillards. Utiliser des vêtements de protection personnelle.

Risque de glissade dû au produit déversé. Éviter le contact avec la peau.

#### **6.2. Mesures de protection de l'environnement**

Ne doit pas pénétrer dans les eaux usées ou les cours d'eau ouverts. Empêcher l'infiltration dans les rivières ou les eaux de surface en érigeant des barrières de sable ou de terre ou d'autres mesures de blocage appropriées. Si le produit atteint le sol, des eaux ou les égouts, en informer immédiatement l'autorité compétente.

#### **6.3. Méthodes et matériaux pour la rétention et le nettoyage**

Ramasser avec un matériau absorbant (par exemple, sable, gel de silice, liant acide, liant universel). Éliminer comme décrit dans la section 13. Après nettoyage, rincer les traces à l'eau.

#### **6.4. Références à d'autres sections**

Voir sections 8, 13

### **SECTION 7 : Manipulation et stockage**

#### **7.1. Mesures de protection pour une manipulation sécurisée**

Conseils pour une manipulation sécurisée

Assurer une bonne ventilation et/ou extraction dans les zones de travail. Garder les récipients hermétiquement fermés. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Le traitement/élimination des couches de peinture comme le ponçage, le brûlage, etc., peut générer des poussières et/ou des vapeurs dangereuses.

# HUILE D'IMPREGNATION

## Fiche de données de sécurité



### HUILE D'IMPREGNATION

Date d'impression : 16.03.2018

Numéro de matériel : FWB\_A22

Page 4 sur 9

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Équipement de protection approprié : Voir section 8.

#### Conseils pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir éloigné des sources d'allumage - Ne pas fumer.

Les chiffons, papiers ou autres matériaux utilisés pour l'absorption présentent un risque potentiel d'incendie. Après usage, collecter dans des récipients fermés et non inflammables et éliminer en toute sécurité.

#### Informations supplémentaires sur la manipulation

Respecter les réglementations légales de protection et de sécurité. Manipulation, stockage et transport selon les réglementations locales et dans des conteneurs étiquetés adaptés à ce produit.

### 7.2. Conditions de stockage sécurisé en tenant compte des incompatibilités

#### Exigences pour les locaux de stockage et les conteneurs

Stocker conformément aux réglementations locales. Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Garder au frais et au sec. Protéger du gel.

#### Instructions de stockage conjoint

Ne pas stocker avec des acides.

#### Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Il est interdit de fumer dans les zones de stockage. L'accès est interdit aux personnes non autorisées.

Conserver entre 5°C et 25°C.

Bien fermer les conteneurs ouverts et les stocker debout pour éviter tout écoulement.

Catégorie de stockage selon TRGS 510:

10-13

### 7.3. Applications finales spécifiques

Aucune donnée disponible.

## SECTION 8 : Limitation et surveillance de l'exposition/Équipements de protection individuelle

### 8.1. Paramètres à surveiller

#### Valeurs limites sur le lieu de travail (TRGS 900)

Numéro CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Limite de pointe	Type
-	Mélanges d'hydrocarbures, fractions (Groupe RCP) : C9-C15 Aliphatics		600		2(II)	

### 8.2. Limitation et surveillance de l'exposition

#### Dispositifs de contrôle technique appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les espaces clos. Cela peut être réalisé par une extraction locale ou générale. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant sous les seuils de limite d'exposition (AGW), un appareil respiratoire approprié doit être porté.

#### Mesures de protection et d'hygiène

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire, fumer ou priser en travaillant. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Garder éloigné des aliments, boissons et nourriture pour animaux.

#### Protection des yeux et du visage

Lunettes de protection en cas de risque de projection. Lunettes de protection avec protections latérales.

Douche oculaire.

#### Protection des mains

Gants de protection.

Le fabricant recommande les matériaux de gant suivants : gants en PVC ou en caoutchouc. Le choix des gants de protection doit être fait selon les conditions spécifiques d'utilisation et

# HUILE D'IMPREGNATION

## Fiche de données de sécurité



### HUILE D'IMPREGNATION

Date d'impression : 16.03.2018

Numéro de matériel : FWB\_A22

Page 5 sur 9

Les instructions des fabricants doivent être respectées.

Protection préventive de la peau : crème protectrice.

#### Protection corporelle

Vêtements de protection imperméables, bottes, tablier, gants de protection.

Enlever immédiatement les vêtements souillés et imbibés. Laver soigneusement les parties de peau contaminées avec de l'eau et du savon.

#### Protection respiratoire

Si la concentration de solvants dépasse les limites, un appareil respiratoire homologué pour cet usage doit être porté. Pour éviter l'inhalation de brouillard de pulvérisation et de poussières de ponçage, toutes les opérations de pulvérisation et de ponçage doivent être effectuées avec un appareil respiratoire approprié.

#### Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique : liquide  
Couleur : transparent  
Odeur : doux

Standard de test

pH : n.a.

#### Modifications d'état

Point de fusion : Aucune donnée disponible.  
Début et plage d'ébullition : Aucune donnée disponible.  
Température de sublimation : Aucune donnée disponible.  
Point de ramollissement : Aucune donnée disponible.  
Point d'éclair : > 61 °C

#### Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible.

Limite inférieure d'explosion : Aucune donnée disponible.  
Limite supérieure d'explosion: Aucune donnée disponible.

#### Température

##### d'auto-inflammation Solide:

Température de décomposition: Aucune donnée disponible.  
Pression de vapeur: Aucune donnée disponible.  
Densité: 0,88 g/cm<sup>3</sup>  
Solubilité dans l'eau: Aucune donnée disponible.

#### Solubilité dans d'autres solvants

**Aucune donnée disponible.**

Coefficient de répartition: Aucune donnée disponible.  
Temps d'écoulement: 57 s / 3 mm  
Densité de vapeur: Aucune donnée disponible.

### 9.2. Autres informations

Teneur en matière solide: Aucune donnée disponible.

Aucune donnée disponible.

# HUILE D'IMPREGNATION

## Fiche de données de sécurité



### HUILE D'IMPREGNATION

Date d'impression : 16.03.2018

Numéro de matériel : FWB\_A22

Page 6 sur 9

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Sous des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.  
Ne polymérise pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune sous un usage approprié.

### 10.5. Matériaux incompatibles

Oxydants puissants; acides forts

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition en cas de stockage et d'application appropriés.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible pour le produit lui-même.

Numéro CAS	Désignation				
	Voies d'exposition	Méthode	Dosage	Espèce	Source
68551-19-9	Hydrocarbures, C11-C14, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques				
	oral	LD50	> 5000 mg/kg	Rat	
	dermique	LD50	> 5000 mg/kg	Lapin	
	inhalation vapeur	LC50	> 5000 mg/l	Rat	

#### Effets sensibilisants

Huile d'orange :

Peut provoquer des réactions allergiques.

## SECTION 12 : Informations environnementales

### 12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible pour le produit lui-même.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

#### Autres informations

Éviter tout contact avec les eaux de surface ou les systèmes d'égouts. Prévenir la contamination de la nappe phréatique par le matériau.

# HUILE D'IMPREGNATION

## Fiche de données de sécurité



### HUILE D'IMPREGNATION

Date d'impression : 16.03.2018

Numéro de matériel : FWB\_A22

Page 7 sur 9

## SECTION 13 : Instructions pour l'élimination

### 13.1. Procédure de traitement des déchets

#### Recommandation

Élimination conformément aux réglementations officielles.  
Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts. Confier les résidus et les solutions non recyclables à une entreprise de gestion des déchets reconnue.

#### Code de déchet du produit

080112 Déchets provenant de l'application de revêtements (peintures, vernis, émail), colles, mastics et encres d'impression; déchets provenant de l'application et du retrait de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis à l'exception de ceux qui sont classés sous 08 01 11

#### Code des déchets de produits restants

080112 Déchets provenant de l'application de revêtements (peintures, vernis, émail), colles, mastics et encres d'impression; déchets provenant de l'application et du retrait de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis à l'exception de ceux qui sont classés sous 08 01 11

#### Élimination des emballages non nettoyés et produits de nettoyage recommandés

Les emballages peuvent être recyclés après vidage et nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en respectant les réglementations locales.

## SECTION 14 : Informations sur le transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU :** non applicable

**14.2. Désignation officielle** non applicable

**Dénomination ONU :** \_\_\_\_\_

**14.3. Classes de danger pour le transport :** non applicable

**14.4. Groupe d'emballage :** non applicable

#### Autres informations pertinentes sur le transport terrestre

Pas de marchandise dangereuse selon les réglementations de transport.

### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU :** non applicable

**14.2. Désignation officielle** non applicable

**Dénomination ONU :** \_\_\_\_\_

**14.3. Classes de danger pour le transport :** non applicable

**14.4. Groupe d'emballage :** non applicable

Autres informations pertinentes sur le transport fluvial Pas de marchandises dangereuses selon les réglementations de transport.

### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU :** non restreint

**14.2. Désignation officielle** non restreint

**Dénomination ONU :** \_\_\_\_\_

**14.3. Classes de danger pour le transport :** non restreint

**14.4. Groupe d'emballage :** s.o.

Autres informations pertinentes sur le transport maritime Pas de marchandises dangereuses selon les réglementations de transport.

### Transport aérien (ICAO)

# HUILE D'IMPREGNATION

## Fiche de données de sécurité



### HUILE D'IMPREGNATION

Date d'impression : 16.03.2018

Numéro de matériel : FWB\_A22

Page 8 sur 9

**14.1. Numéro ONU :** non restreint

**14.2. Dénomination correcte** non restreint

**Dénomination ONU pour l'expédition :**

**14.3. Classes de danger pour le transport :** non restreint

**14.4. Groupe d'emballage :** n.d.a.

**Autres informations pertinentes pour le transport aérien**

Pas de marchandises dangereuses selon les réglementations de transport.

**14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur**

Aucune donnée disponible.

**14.7. Transport en vrac selon l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et selon le code IBC** Aucune donnée disponible.

## SECTION 15 : Réglementations

**15.1. Réglementations en matière de sécurité, santé et protection de l'environnement/réglementations spécifiques pour la substance ou le mélange**

Réglementations UE

Informations sur la directive  
COV 2004/42/CE :

La limite de COV (catégorie de produit : II.A h, Lb) pour le produit prêt à l'emploi est de 750 g/l maximum. La teneur en COV du produit prêt à l'emploi est de 300 g/l maximum.

Remarques supplémentaires

Aucune substance particulièrement préoccupante (SVHC) selon REACH, article 57.

Réglementations nationales

Classe de danger pour l'eau : 1 - Faible risque pour l'eau  
Statut : Auto-classification WGK

Remarques supplémentaires

Respecter les réglementations de l'association professionnelle.

**15.2. Évaluation de la sécurité des substances**

Les évaluations de la sécurité des substances pour les composants de ce mélange n'ont pas été réalisées.

## SECTION 16 : Autres informations

**Abréviations et acronymes**

n.a. = non applicable ; n.b. = non déterminé ;  
k.D.v. = pas de données disponibles

**Texte des phrases R (numéro et texte complet)**

- 10 Inflammable.
- 38 Irrite la peau.
- 43 Peut causer une sensibilisation par contact avec la peau.
- 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- 53 Peut avoir des effets nocifs prolongés dans les eaux.
- 65 Nocif pour la santé : Peut causer des lésions pulmonaires en cas d'ingestion.
- 66 Un contact répété peut rendre la peau sèche ou fissurée.

**Texte des phrases H et EUH (numéro et texte complet)**

- H226 Liquide et vapeur inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque des irritations de la peau.
- H317 Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets durables.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets durables.

# HUILE D'IMPREGNATION

## Fiche de données de sécurité



### HUILE D'IMPREGNATION

Date d'impression : 16.03.2018

Numéro de matériel : FWB\_A22

Page 9 sur 9

EUH066

Un contact répété peut entraîner une peau sèche ou fissurée.

EUH208

Contient de l'huile d'orange. Peut provoquer des réactions allergiques.

#### Informations supplémentaires

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle. Le produit doit être utilisé uniquement pour l'usage spécifié dans la fiche technique ou les instructions de traitement.

Les lois et réglementations en vigueur doivent être respectées par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

---

*(Les données des substances dangereuses ont été extraites de la dernière fiche de sécurité du fournisseur précédent.)*